Chasné vous intéresse

#210

SEPTEMBRE 2022

Bulletin d'information
de votre commune
www.chasnesurillet.fr

Braderie

Concours de Palets

Chasné sur Illet-Place de l'église

SAMEDI 17 SEPTEMBRE

Organisé par le CME et des artisans-commerçants de Chasné sur Illet

SOMMAIRE

Informations communales 3-9

- Edito
- Accueil péri-scolaire
- Budget 2021
- Site de la Mairie, la Porte Pilet
- Taxi à Chasné sur Illet
- ACSE 175
- Chasné en fête : braderie le samedi 17 septembre 2022
- Conférence : communiquer avec bienveillance
- Médiathèque
- Argent de poche
- Forum des associations
- CCAS : aide au sport

Informations intercommunales 10-13

- Coupon sport 35
- Maison France Services
- Influenza aviaire
- INSEE

Informations associatives 14-15

- English in Chasné
- Théâtre à Chasné
- ASL Multisports

L'agenda de Chasné

Forum des Associations **Vendredi 2 septembre De 18 à 20h00 Salle des Moissons**	**Ball-trap organisé par l'ACCA de Mouazé** **Samedi 10 et dimanche 11 septembre**	**Chasné en fête** **Samedi 17 septembre**	**Conférence Parentalité "Communiquer avec bienveillance"** **Mercredi 28 septembre à la salle "Les Moissons"**

Bulletin d'information bimestrielle de la commune de Chasné sur Illet (35250).
Directeur de publication : M. le Maire, Benoît MICHOT.
Conception / Réalisation : service et commission communication.
Impression : imprimé par la commune de Chasné sur Illet.
Crédits photos : commune de Chasné sur Illet et Liffré Cormier communauté
Tirage : 700 exemplaires sur papier 80g Ecolabel.
Journal distribué gratuitement par la commune.

Edito

Chère Chasnéennes et Chasnéens,

Le mois de septembre qui arrive annonce la rentrée des enfants sur le site de la Choinette avec quelques nouveautés :

- Le passage, sur le temps du midi et du soir en accueil périscolaire, avec l'embauche d'un agent d'animation supplémentaire qui va permettre de renforcer l'équipe des agents périscolaires, pour offrir des activités de qualité.
- Le lancement des travaux pour la construction de 3 salles de classe, d'un pôle administratif et la réhabilitation de l'ancienne cantine en pôle accueil enfance jeunesse, pour les temps d'activités périscolaires.

La rentrée est aussi synonyme de reprise des activités associatives avec le forum des associations qui aura lieu dans la salle "les Moissons" le vendredi 2 septembre 2022. Il vous permettra de rencontrer les membres des associations et de découvrir l'ensemble des activités proposées sur la commune.

La braderie coorganisée par le Conseil Municipal des Enfants (CME), les artisans et les commerçants de la commune, aura lieu autour de la place de l'église le samedi 17 septembre 2022. C'est un moment festif à ne pas rater.

La commune accompagne l'école et les associations. Tous les ans, nous leur mettons à disposition des équipements, des moyens humains ainsi que des subventions directes et par projets pour leur permettre de proposer et de réaliser des actions de qualité sur notre commune.

Les jeunes les plus vulnérables bénéficient aussi d'un accompagnement pour faciliter l'accès à la culture, aux activités sportives ou de loisirs, grâce au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En septembre, ouverture d'une permanence France Services pour vous aider dans vos démarches administratives et numériques place Edith PIAF entre le bar/restaurant et la boulangerie.

Je vous propose de vous joindre à moi, pour féliciter la jeune Chasnéenne, Océane Lanoë qui a remporté la médaille de bronze du Championnat de France au Concours de Saut d'Obstacles Amateur 1 au Mans, au mois de juillet.

Je vous souhaite une bonne rentrée 2022 et au plaisir de vous voir à la journée des associations ou à la braderie.

Benoit MICHOT
Maire de Chasné sur Illet

• Accueil péri-scolaire

Par délibération du 2 Juin 2022, le conseil municipal a fait le choix d'inscrire les temps du midi et du soir auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) à partir du 1er septembre 2022.

Cette déclaration auprès de la DDCSPP va permettre à la commune de bénéficier de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) financée par la CAF, à hauteur de 0,50 € par heure et par enfant.
Le conseil municipal a aussi validé l'utilisation de cette recette par l'embauche, pour la rentrée 2022, d'un directeur-adjoint et d'animation (35 heures) répartie de la manière suivante :

- 2/3 pour le service périscolaire communal
- 1/3 directeur-adjoint sur le temps extrascolaire intercommunal.

Cette embauche a pour objectif d'offrir un service d'accueil périscolaire de qualité sur notre commune.

• Budget 2021

Lors du conseil municipal du 2 Juin 2022, les comptes 2021 de la commune ont été validés,
Ils sont composés du fonctionnement et de l'investissement:
Les dépenses de fonctionnement correspondent aux charges de la commune avec les charges du personnel, les charges générales (électricité, eau, entretien des bâtiments, ...), les charges de gestion courante et les charges financières correspondant aux remboursements des emprunts.
Les recettes de fonctionnement sont principalement issues des impôts locaux (taxe foncière) et de la dotation de l'Etat avec la dotation globale de fonctionnement permettant d'aider les communes. Les recettes des services correspondent aux recettes de la location des salles, de la cantine, de la garderie et des revenus immobiliers des biens de la commune.

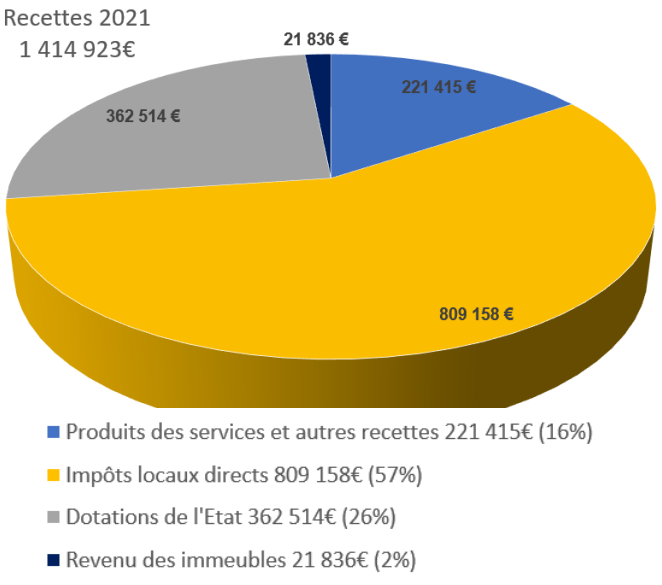

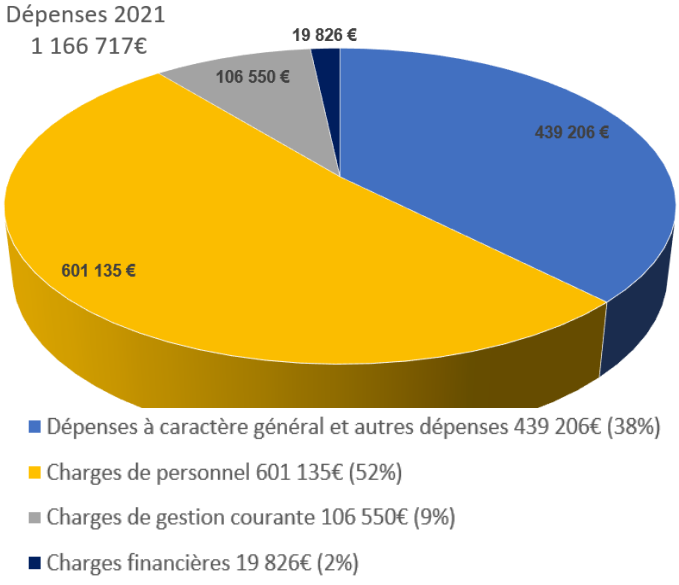

L'investissement 2021 correspond aux travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la maison de services, et aux travaux de construction du nouveau restaurant scolaire. Ces investissements ont été financés par un emprunt, par le solde positif entre les charges et les recettes de fonctionnement, et par des subventions provenant de Liffré-Cormier Communauté, du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe (via la Région).

Lors de sa réunion du 23 juin 2022, le conseil municipal a validé la construction de 3 salles de classe et d'un pôle administratif (Tranche 1) ainsi que la réhabilitation de l'ancienne cantine en pôle accueil enfance-jeunesse (Tranche 2).
Les travaux se feront sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Certaines activités seront donc délocalisées en dehors du site de la Choinette.

Les élus ont aussi validé par délibération, le choix des entreprises avec le montant des travaux arrêté suite à la commission des marchés publics.

Lots	DESIGNATION DES LOTS	Entreprises	Montant tranche 1 HT Ferme	Montant tranche 2 HT Ferme	Montant total HT
1	Gros œuvre	BAUMARD	144 864,53 €	19 294,12 €	164 158,65 €
2	Ossature bois - Couverture - Bardage	LIMEUL	288 927,82 €	1 072,18 €	290 000,00 €
3	Menuiseries intérieures et extérieures	PLIHON	130 744,00 €	35 606,00 €	166 350,00 €
4	Cloisonnement - Faux plafonds	LECOQ	71 313,05 €	10 569,59 €	81 882,64 €
5	Revêtements de sol	ROSSI	35 174,44 €	5 445,70 €	40 620,14 €
6	Peinture	FERRON	15 933,00 €	4 507,35 €	20 440,35 €
7	Plomberie - Chauffage - Ventilation	SOPEC	114 193,72 €	25 474,71 €	139 668,43 €
8	Electricité Cfo - Cfa	GOUPIL	39 000,00 €	22 100,00 €	61 100,00 €
	TOTAL		**840 150,56 €**	**124 069,65 €**	**964 220,21 €**

En vue de la construction de 3 salles de classe et d'un pôle administratif (T1), la commune a déposé des dossiers de demande de subvention, et obtenu les financements suivants :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 233 660€,
- Dotation de Soutien à L'investissement Local (DSIL) 170 000€ et
- Fonds de Soutien aux Projets Locaux (FSPL) du Département d'Ille et Vilaine pour 100 000 €.

Qui correspondent à plus de 50 % de subvention.
De plus, nous sommes dans l'attente du résultat de la demande de subvention Bien Vivre Partout en Bretagne (BVPB) déposée en juin auprès de la Région pour 150 000 € (retour mi-octobre 2022).

Concernant la réhabilitation de l'ancienne cantine en pôle accueil enfance jeunesse (T2), nous avons obtenu 53 871 € de subvention par la Préfecture (DETR) et 47 945 € par le Département d'Ille et Vilaine (Fond de Solidarité Territorial).
Le tout correspondant à plus de 75% de subvention du montant des travaux.

• Site de la Mairie, la Porte Pilet

Cet été, des travaux de remise en état du local ASL et APE ont été réalisés avec le coulage d'une dalle en béton et la réfection de la porte en bois.

De plus, un système de vidéo surveillance a été installé afin d'en finir avec les dégradations et pour assurer la tranquillité du site.

• Taxi à Chasné sur Illet

La commune étant soumise à la réglementation au stationnement, le conseil municipal, par délibération, a validé le stationnement pour l'exploitation d'un service de taxi :
Taxi PETIT 06 99 29 13 23

• ACSE 175

Présente depuis 25 ans sur le territoire au Nord de Rennes, l'association recherche des salariés pour mettre à disposition chez sa clientèle :
Les particuliers (entretien de la maison et des espaces verts, bricolage, peinture, tapisserie)

Les collectivités locales (dans les écoles pour le service cantine, aide de cuisine, surveillance d'enfants, les temps périscolaires, entretien des locaux, les espaces verts)
Les associations et entreprises (restauration, entretien de locaux, manutention)
L'hôtellerie-restauration (serveur, employé d'étage)
Vous bénéficierez d'un accompagnement pour vous aider dans votre parcours professionnel et vos recherches d'emploi. Nous pourrons également vous orienter vers une formation qualifiante, renforcer vos compétences professionnelles ou encore lever vos freins à l'emploi.
Si vous êtes intéressés par les différents postes proposés, vous pouvez prendre contact avec nous :
02.99.55.79.80 – accueil@acse175.fr – acse175.com
Ou vous déplacer au **32 avenue d'Armorique à Betton**, afin de valider votre inscription.

• Chasné en fête

Braderie le samedi 17 septembre

Le Conseil Municipal des Enfants, en association avec des artisans-commerçants de la commune, organisent une journée festive.

Au programme

• **9h-18h** : **Braderie** (arrivée des exposants à 8 heures). Réservation à mairie@chasnesurillet.fr. 2 € les 2 mètres. Places limitées.

• **10h30** : **Tournoi de palets** place de l'église. 5€ par équipe de 2 joueurs (places limitées). Réservation chez Le Barbier de Chasné avant le 3 septembre.

• **19h** : Scène d'improvisation suivie d'un concert.

Restauration

Le midi : **food truck Breizh Mêm** (burger), galettes-saucisses, frites et crêpes.

Le soir : **carbonade flamande, frites maison.**

Réservation au bar Le Chasné. Tarif : 9 €

Tartine classique lardons/fromage ou chorizo/tomate Tarif : 3 €
Tartine originale : lardons/fromage/pomme de terre/brie
Ou poivrons/fromage de chèvre/miel Tarif : 4 €
Réservation à la boulangerie L'épi de Chasné.

L'épicerie "Votre marché" sera ouverte à partir de 8h30 en journée continue.

Tout au long de la journée : buvette, structure gonflable et maquillage

• Conférence : Communiquer avec bienveillance

Dans le cadre du Projet Educatif Territorial réalisé en 2021, et en accord avec les représentants du comité de pilotage (partenaires éducatifs), nous avons décidé d'organiser **une conférence qui aura lieu le mercredi 28 septembre à 20h avec Mme Bérangère Baglin de " Communiquer avec Bienveillance "**. Cette conférence, à destination des familles, va permettre aux parents d'échanger autour des difficultés rencontrées dans l'éducation au quotidien. Quel comportement adopter lorsque l'on se trouve dans des situations de conflits, face à son enfant, comment réussir à communiquer pour désamorcer ces moments difficiles.

A la suite de cette conférence, nous vous proposons deux ateliers pour les parents d'enfants âgés entre 6 et 11 ans les mercredis 5 et 12 octobre prochain. Inscription possible à l'issue de la conférence et pour les personnes qui ne pourront pas se déplacer ce jour- là, envoyer un mail à mairie@chasnesurillet.fr avec vos coordonnées (tél, mail, nom, prénom, enfants).

Un mode de garde pourra être organisé si vous le souhaitez, merci d'en informer la mairie par mail.

• Médiathèque

NOUVEAUTÉ Club lecture à la médiathèque

Les bénévoles de la médiathèque vous proposent un nouveau rendez-vous.
Vous avez aimé un roman, une BD, une revue d'investigation..., venez échanger, partager avec d'autres personnes, vos coups de cœur de lecture. A chaque rencontre, un nouveau thème sera proposé. Vous choisissez votre livre coup de cœur s'inscrivant dans le thème à faire découvrir aux autres lecteurs.
Le premier « club lecture » aura lieu **le jeudi 13 octobre à 20h à la médiathèque**.
Le **thème des livres** sur lequel nous échangerons sera le « **ROAD TRIP** ».

Le biblio bingo revient bientôt !

Après le succès de la première édition auprès des enfants, le biblio bingo renvient cette année avec une grille pour les adultes et une pour les enfants.
Le principe est très simple, vous empruntez à la médiathèque des livres correspondants aux critères de la carte, vous lisez, et vous faites tamponner la carte au retour. Chaque lecture vous donne une chance supplémentaire d'être tiré au sort pour gagner une petite récompense.
Les cartes de jeu sont disponibles à la médiathèque.

Vous n'êtes pas encore inscrit à la médiathèque ? N'hésitez plus, venez visiter et profiter des revues, des DVD, des livres et des ressources numériques. Il y en a pour tous les goûts et c'est gratuit !

La médiathèque vous accueille :
Le mardi de 16h30 à 19h00
Le mercredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00
Le vendredi de 15h30 à 18h30
Le samedi de 10h30 à 12h30
mediatheque@chasnesurillet.fr

• Argent de poche

Le dispositif argent de poche permet aux jeunes de 16 à 18 ans de participer, avec les agents communaux, à de petits travaux rémunérés 15€ les 3h.

Cet été 11 jeunes ont participé à 50 missions : ménage, préparation de la rentrée scolaire, désherbage, ponçage... ont rythmé leur matinée.

Nous les remercions pour leur participation.

• Forum des Associations

• CCAS : Aide financières aux activités culturelles et sportives

Fini les vacances, l'école reprend mais aussi les activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Comme chaque année, le CCAS de Chasné sur Illet renouvelle l'aide de 18€ pour chaque enfant habitant la commune et **bénéficiant de l'allocation rentrée scolaire** en adhérant à une association sportive ou culturelle de la commune, à l'école de musique ou à la piscine de Liffré-Cormier Communauté.

Pour cela, il faudra faire parvenir sous enveloppe au CCAS à la mairie les documents suivants **avant le 29 octobre 2022** :
- l'attestation CAF du versement de l'allocation de rentrée scolaire pour l'année 2022
- la facture acquittée de l'association concernée.
- un RIB

Il ne sera donné qu'une seule aide par enfant et celle-ci sera limitée au montant de la facture si celle-ci est inférieure à 18 €.

Pour toutes questions, s'adresser à la mairie ou par mail mairie@chasnesurillet.fr

• Coupon sport 35

Coupon sport 35 :
un coup de pouce financier pour favoriser la pratique des jeunes

Le dispositif Coupon sport du Département d'Ille-et-Vilaine a pour but d'aider les jeunes bretillien·nes âgé·es de 11 à 15 ans (né·es entre 2007 et 2011), bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière. Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V).

Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de 20 euros par enfant pour une licence et adhésion comprise entre 45 euros et 90 euros ou de 40 euros par enfant si le coût global est supérieur à 91 euros.

Pour en bénéficier, vous devez effectuer une demande lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive en présentant une copie de l'attestation d'A.R.S et du livret de famille ou d'une pièce d'identité.
Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par l'ANCV.

• Maison de services

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France services

A partir de septembre 2022, tous les quinze jours, une permanence sera assurée le jeudi des semaines paires de 14 heures à 17 heures à la maison de services (Place Edith Piaf entre la boulangerie et le bar).

Sur rendez-vous, contact :
Fabien THOMAS
franceservices-liffre@liffre-cormier.fr
Téléphone : 02 57 21 85 24.

Il vous aidera dans vos démarches administratives et numériques au quotidien.

- **Influenza aviaire**

PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

INFLUENZA AVIAIRE

RECOMMANDATIONS

Le virus de l'influenza aviaire circule actuellement chez les oiseaux marins.

Ce virus n'est pas transmissible à l'homme mais il peut affecter les oiseaux domestiques. Il représente donc un risque pour l'élevage avicole.

Le public doit éviter tout contact avec les oiseaux sauvages y compris les plumes et les déjections

- ❌ Ne pas ramasser ou toucher les oiseaux sauvages malades ou morts
- ❌ Évitez tout contact avec des surfaces contaminées avec des déjections d'oiseaux
- ❌ N'entrez pas en contact avec des oiseaux domestiques
- ✅ A votre retour lavez soigneusement la semelle de vos chaussures avec un détergent (liquide vaisselle) et désinfectez-les ensuite avec une solution javellisée

SI VOUS TROUVEZ UN OISEAU MORT

NE LE TOUCHEZ PAS ET NE LE DÉPLACEZ PAS.

Signalez tout oiseau trouvé mort à la mairie de la commune de découverte ou à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au 02 99 41 15 99

Août 2022

Crédits image : Arnaud HELLEGOUARCH

Retrouvez plus d'informations sur
www.ille-et-vilaine.gouv.fr

Informations Préfecture

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE
L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES-COURS

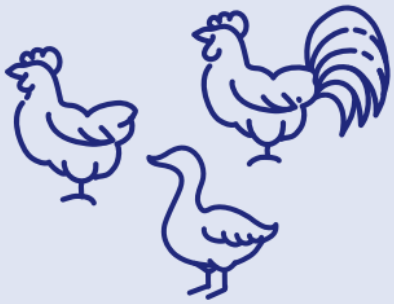

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes** :

- ➜ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ➜ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- ➜ protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- ➜ éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ➜ ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- ➜ protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- ➜ réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.

Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

➜ http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire

Informations INSEE

- **Insee**

L'Insee réalise du 19 septembre 2022 au 25 mars 2023 une enquête sur la Formation tout au Long de la Vie (FLV).

De quoi s'agit-il ?

Cette enquête permet de mesurer l'accès à la formation des adultes, que ce soit dans un but professionnel ou personnel (stage de cuisine, cours de sport par exemple), de décrire les formations suivies ou encore de comprendre les difficultés d'accès à la formation. Elle vise aussi à évaluer les compétences qui permettent de gérer les informations dans la vie de tous les jours : lecture et calcul ou utilisation d'Internet.

Qui est interrogé ?

Cette enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 30 000 ménages sur l'ensemble de la France. Au sein de chaque ménage, une personne de 18 à 69 ans sera interrogée.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il ou elle sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

• English in Chasné

L'association ENGLISH IN CHASNE propose aux enfants de 3 à 11 ans des séances d'éveil à l'anglais, avec notre nouveau professeur : **Katja Rault**, professeur d'anglais d'origine irlandaise, ayant plus de 30 ans d'expérience.
Elle sera très heureuse de pouvoir enseigner sa langue maternelle aux enfants de Chasné-sur-Illet.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous :

Par email : englishinchasnesurillet@gmail.com
Par téléphone : 06 12 85 56 97

Nous vous présentons la nouvelle équipe d'ENGLISH IN CHASNE :

Président de l'association : Christophe Marchand
Trésorier : Aurore Legrain
Trésorier adjoint : Céline Read
Secrétaire : Delphine Dujardin

See you soon !! L'équipe de l'association ENGLISH IN CHASNE

• Théâtre à Chasné - On recrute !

La Troupe de théâtre "Les Baladins de l'Illet" sera présente lors du forum des associations le 2 septembre prochain à la salle des moissons; l'occasion de venir rencontrer ses membres.

La troupe adultes recherche de nouveaux talents pour la saison 2022-2023 pour jouer et mettre en scène la pièce qui sera retenue.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à venir nous rencontrer pour obtenir tous les renseignements nécessaires et nous rejoindre.

L'Atelier enfant sera également reconduit.

Cotisation annuelle : 50 € (adultes et enfants).

Contact : Karine DUPAYS – 06 22 39 75 00
E-mail : theatre.chasne@gmail.com
Site internet : http://theatrechasne.blogspot.com

• ASL: Multisports

Nous vous proposerons à la rentrée trois créneaux d'éveil corporel pour les enfants scolarisés en maternelle (PS/MS/GS) encadrés par deux animatrices sportives, Hélène Arnou et Cathy Lozachmeur.

Du CP à la sixième, des séances de multisports encadrées par Emma Heye, éducatrice du service des sports de Liffré Cormier Communauté se dérouleront le mardi et vendredi de 17h à 19h (soit 4 créneaux horaires).

A vos marques, prêt, pratiquez !

Un service pédibus bénévole est mis en place pour les enfants du service périscolaire. Les activités se dérouleront à la salle des moissons.

Pour toutes informations, modalités et inscription, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : mschasne@gmail.com et nous serons présents au Forum des associations.

MERCREDI 28 SEPTEMBRE À 20H

Chasné Sur Illet à la salle "Les moissons"

CONFERENCE ANIMÉE PAR **BÉRANGÈRE BAGLIN** DE L'ASSOCIATION COMMUNIQUER AVEC BIENVEILLANCE

"Alors ok, je ne dois pas **crier**, ni **punir**, ni **recompenser**...mais je fais comment alors !!!

Mieux communiquer pour mieux vivre ensemble"

Pour les parents d'enfants âgés de 6 à 11 ans

A l'issue de la conférence, **deux ateliers seront organisés** pour des groupes de 12 personnes maximum sur la même thématique les 5 et 12/10/22.
L'objectif est de permettre de travailler en petit groupe sur des outils et de discuter en petit comité.

Conférence parentalité
Gratuite

Chasné sur Illet

Renseignements : mairie@chasnesurillet.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi : 13h30 – 18h00
Mardi / Jeudi / Vendredi : 9h00 – 12h30
Mercredi : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 17h00
Samedi (semaines paires) : 9h00 – 12h00

Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous

02.99.55.22.79

mairie@chasnesurillet.fr
www.chasnesurillet.fr